

**Séance
extraordinaire
2022-12-15ss1**

Sont présents à cette séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2022 à 19 h 30, M^{me} Jocelyne Caron, maire, les conseillers MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Evelyne Gallet et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

M. Pierre Martineau, conseiller au siège numéro 1 est arrivé à la séance à 19h 34.

Les membres du Conseil municipal ont reçu l'avis de convocation selon le délai et les moyens autorisés pour la transmission de ce dernier. Cette séance a été convoquée par la greffière-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Avis de motion, règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 et les conditions de leur perception;
5. Avis de motion, règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités pour l'année 2023;
6. Création de réserves financières pour des projets particuliers;
7. Affectation d'une partie du surplus non affecté pour des projets réalisés en 2022;
8. Utilisation de réserves financières pour des projets réalisés;
9. Affectation d'une partie du surplus accumulé à la Ville de Montmagny pour payer une partie de la quote-part incendie pour 2023;
10. Période de questions écrites et verbales;
11. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la maire, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Jocelyne Caron, mairesse
M. Pierre Martineau, siège # 1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège #3
M. Gaétan Bélanger, siège # 4
M^{me} Évelyne Gallet, siège # 5
M^{me} Chantal Côté, siège # 6

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2022-12-01ss1

Adoption de
l'ordre du jour

Avis de motion
règlement taux
taxes et tarifs 2023

4. Avis de motion, règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 et les conditions de leur perception

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

AVIS EST DONNÉ par la conseillère Chantal Côté que sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 et les conditions de leur perception.

Note au procès-verbal :

La conseillère donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

Avis de motion
règlement
tarification certains
biens, service et
activités 2023

5. Avis de motion, règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités pour l'année 2023

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2023

Je, soussigné, Jonathan Daigle, conseiller de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, précise qu'un avis est donné pour la présentation d'un règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, et ce, avec dispense de lecture.

Note au procès-verbal :

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

2022-12-02ss1

6. Création de réserves financières pour des projets particuliers

Réserves
financières

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace veut constituer un fonds réservé pour divers projets ou postes budgétaires non réalisés en 2022;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De constituer un fonds réservé à partir du budget 2022 pour les projets suivants :

- Fresque : 9 000 \$
- Cuisinière et réfrigérateur : 1 800 \$
- Projet 350^e : 15 000 \$
- Génie civil : 16 000 \$

2022-12-03ss1

7. **Affectation d'une partie du surplus non affecté pour des projets réalisés en 2022**

Utilisation réserves financières

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a un projet d'aménagement d'un centre de conditionnement physique dans une partie des anciens bureaux municipaux situés au 850, route du Souvenir;

CONSIDÉRANT QUE pour présenter une demande de subvention à la MRC de Montmagny, nous avons engagé des professionnels pour les plans et devis et l'estimation des coûts pour un montant de 10 246,72 \$ en date du 15 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la majeure partie des travaux pour l'aménagement du site extérieur du presbytère ont été réalisés, qu'il reste à finaliser quelques travaux et faire la reddition de compte;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter qu'un montant du surplus accumulé non affecté soit utilisé pour payer les honoraires professionnels pour les plans et devis du futur centre de conditionnement physique et aussi pour le projet d'aménagement du site extérieur du presbytère. Le montant de la dépense nette pour les honoraires reliés au centre de conditionnement physique est de 10 246,72 \$ et ceux reliés aux travaux d'aménagement du site extérieur du presbytère sont estimés à 68 732,22 \$. Le montant sera revu ultérieurement selon la reddition de compte.

2022-12-04ss1

8. **Utilisation de réserves financières pour des projets réalisés**

Utilisation de réserves financières

CONSIDÉRANT QUE divers projets ont été réalisés en 2022 via des sommes qui avaient été placées dans des réserves financières :

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Evelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'utiliser les réserves financières pour les dépenses encourues jusqu'au 31 décembre 2022 ci-dessous énumérées :

- Ameublement pour la bibliothèque : 5 077,33 \$
- Salon du livre 2022 : 7 012,74 \$
- Compteurs d'eau : 24 396,15 \$

2022-12-05ss1

Affectation excédent
quote-part incendie
2023

9. Affectation d'une partie du surplus accumulé à la Ville de Montmagny pour payer une partie de la quote-part incendie pour 2023

CONSIDÉRANT QUE la quote-part à verser à la Ville de Montmagny pour le Service incendie en 2022 était de 312 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant initial de cette quote-part aurait été de 328 433 \$ puisque la Municipalité avait affecté un montant de 16 433 \$ de son surplus accumulé à la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part incendie du Service incendie de la Ville de Montmagny pour l'année 2023 est estimé à 356 604 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace souhaite de nouveau affecter une partie de son surplus accumulé pour un montant de 28 471 \$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'utiliser une somme de 28 471 \$ que possède la Municipalité en excédant à son budget en sécurité incendie à la Ville de Montmagny afin que la quote-part à verser en 2023 soit de 328 433 \$.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Montmagny.

Période de questions
écrites et verbales

10. Période de questions écrites et verbales

M^{me} la maire demande à M^{me} Boucher si le Conseil a reçu des questions écrites ou verbales et cette dernière répond que non. De plus, quelques questions ont été posées par les gens présents.

2022-12-06ss1

Levée de la
séance

11. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Evelyne Gallet, appuyé par la conseillère Chantal Côté, que la séance soit levée à 19 heures 58.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron
Maire